

Jean François Coustillère, à propos de la relance de l'UpM

# «Il est possible de s'inspirer du Traité de Lisbonne»



Ancien contre-amiral de la marine française, Jean-François Coustillère est depuis 2006 à la tête d'un cabinet, JFC Conseil, dédié aux questions méditerranéennes. Il préside, de plus, l'association Euromed-IHEDN dont la vocation est d'entretenir le réseau des anciens auditeurs des sessions internationales Euro-Méditerranée de l'Institut des hautes études de Défense nationale et de contribuer à la réflexion sur les questions euro-méditerranéennes. Dans cet entretien, il livre son point de vue sur le processus de l'Union pour la Méditerranée après la guerre d'Israël contre Gaza.

Entretien réalisé par Nordine Azzouz.

Algérie News : tout le monde le sait, la guerre contre Gaza a plombé l'Union pour la Méditerranée. Un diplomate a même dit que l'Union est désormais « congelée » par ce qui s'est passé dans le territoire palestinien. Pas de réunions multilatérales comme c'était prévu, pas d'initiatives susceptibles de relancer l'attelage... Au-delà du constat, peut-on raisonnablement plaider en faveur de la Méditerranée en dissociant les enjeux de cet espace de celui du conflit israélo-palestinien ? Et que faire pour relancer l'attelage ?

Jean François Coustillère : Je suis, comme la plupart, choqué et outré face à la disproportion qui a prévalu de la part d'Israël dans la conduite des opérations contre Gaza. Le déséquilibre dramatique entre nombre de victimes de part et d'autre constitue pour moi un

facteur essentiel d'appréciation et de jugement, indépendamment des polémiques et des recherches de responsabilité dans le déclenchement des agressions. Au demeurant, doit-on subordonner le partenariat et la coopération autour de la Méditerranée au règlement du conflit israélo-palestinien ? Certainement pas, et cela pour trois raisons pragmatiques : tous les riverains de la Méditerranée ont un besoin vital et urgent de coopérer et de se concerter pour trouver des solutions à leurs problèmes majeurs : l'emploi, les ressources alimentaires et l'accès à l'eau ; les acteurs principaux susceptibles d'intervenir efficacement pour le règlement du conflit israélo-palestinien ne sont pas touchés par la menace de rompre tout progrès de partenariat, tant dans le cadre du partenariat euroméd, que du

**Tous les riverains de la Méditerranée ont un besoin vital et urgent de coopérer et de se concerter pour trouver des solutions à leurs problèmes majeurs.**

5+5 ou de l'UpM ; nul ne sait quand ce conflit prendra fin ; Alors comment relancer l'attelage ?

De façon simple selon moi : en choisissant de débattre des sujets qui constituent de véritables préoccupations sur les rives méditerranéennes, le plus souvent de façon partagée : l'emploi, l'alimentaire et l'eau. Il s'agit donc de lancer des rencontres, entre pays volontaires pour coopérer entre eux sur ces problématiques et d'écouter ce que chacun a à dire. Quelles sont les urgences pour chacun ? Quels sont les besoins ? Comment imaginer des partenariats réels qui répondent à ces préoccupations ?

Je reste convaincu qu'une écoute réciproque est susceptible de faire naître des voies de partenariat équitable et efficace, dans lesquelles chacun trouvera son intérêt. Pour autant, il faut créer les conditions d'un véritable échange équilibré.

Le redémarrage du processus est tributaire des questions techniques aussi. Celle de la désignation d'un secrétaire général de l'UpM en est une. Comment concevez-vous son règlement en tant qu'expert ? Et quelles sont, selon vous, les autres questions à traiter en priorité pour que l'Union gagne en visibilité et en efficacité ?

Je ne suis pas certain que la désignation d'un secrétaire général constitue une véritable difficulté sur le fond. Le processus est bloqué par l'affaire de Gaza. D'aucuns pensent que ce blocage peut contribuer à faire pression pour accélérer le règlement du différend israélo-palestinien. Je crois, pour les raisons indiquées précédemment, que la prise en otage du processus ne constitue pas un outil efficace pour atteindre les buts souhaités.

Il est vraisemblable qu'assez rapidement chacun en fera le constat.

Le choix sera alors entre poursuivre le blocage en dépit de son inefficacité constatée, et interdire dans le même temps tout progrès des relations euro-méditerranéennes ; Ou reprendre la voie d'un partenariat réel, tel que l'ambitionnait l'UpM, entre pays disponibles et volontaires, étant entendu que chacun est libre de choisir ses partenaires. Il est possible de s'inspirer, dans ce domaine, des démarches imaginées par le Traité de Lisbonne pour les coopérations renforcées en les adaptant aux relations trans-méditerranéennes.

Si cette seconde voie est choisie, inévitablement la fonction du secrétariat apparaîtra nécessaire, pour accompagner les projets retenus, et la désignation du Secrétaire général s'imposera. Des candidats se manifesteront alors naturellement.

Pour que l'UpM, et d'une façon plus générale, le partenariat euro-méditerranéen, soient plus visibles, il faudrait une action concertée entre pays membres. Je pense que cela devrait faire l'objet d'un accord au coup par coup, pour toute action décidée en commun, par les pays concernés en tenant compte des sensibilités des uns et des autres. Cet accord devrait être annexé, un peu comme un accompagnement de communication, à chaque document organisant un partenariat. Cette démarche, indispensable pour informer nos populations sur les deux rives de la Méditerranée, devrait être systématique.

Des observateurs font remarquer que le prochain sommet de la Ligue arabe à la fin de ce mois à Doha peut apporter du nouveau ou, du moins, servir de baromètre pour cerner la position des pays membres de la rive sud de la Méditerranée. Partagez-vous cet avis ? Et qui est-ce qui pourrait changer quoi que ce soit à cette position avec l'arrivée au pouvoir en Israël d'un gouvernement de droite ayant un ministre des Affaires étrangères qui se réclame de la droite extrême ?

Je ne suis pas sûr, même si je le souhaite vivement, que la Ligue arabe soit en mesure d'apporter des éléments d'amélioration dans les difficultés que nous avons évoquées.

dans l'organisation militaire intégrée de l'OTAN ne diminuera en rien l'aptitude de mon pays à conduire une diplomatie autonome et une stratégie propre. Je crois que cet engagement est très important pour la France qui a de tout temps eu l'ambition de défendre, certes ses intérêts, mais aussi des valeurs propres et des principes qu'elle souhaite universels. Mais j'ai la faiblesse de penser qu'il constitue aussi une richesse pour bien d'autres nations qui voient dans le point de vue de la France, même si elles n'y adhèrent pas forcément, une certaine garantie de diversité et de frein à la pensée unique.

Sur des questions aussi essentielles, il me semble souhaitable d'éviter la polé-

Ce dernier a éprouvé certaines difficultés, pour des raisons bien connues parmi lesquelles les réticences liées à la dégradation de la situation au Proche Orient, l'absence de financements suffisants et l'inexistence d'une véritable démarche partenariale où chacun contribuerait aux choix, au suivi et à la responsabilité de la bonne exécution des actions.

Les freins que connaît aujourd'hui l'UpM sont exactement de même nature et suscitent donc les mêmes réserves.

**Une dernière question : les sociétés civiles devraient jouer un rôle important pour crédibiliser l'Union et son dessein. On ne les voit que peu. Pourquoi ?**

Le dialogue et la coopération entre les sociétés civiles sont certainement des voies très riches et prometteuses. Au demeurant, il importe de définir ce que l'on entend par sociétés civiles.

Certains opposent les sociétés civiles au domaine du public. Dans cette perspective il est sûr qu'il convient de multiplier les relations et les échanges car cette démarche est complémentaire de celle publique et fort utile sous réserve qu'elle dispose de moyens financiers suffisants.

D'autres adoptent une définition de la société civile différente et plus précise, liée à des spécificités de l'organisation de la société occidentale qu'on ne retrouve pas forcément dans les autres pays de la Méditerranée. Dans cette perspective l'échange entre sociétés civiles est illusoire car les paramètres caractéristiques ne sont pas comparables.

En tout état de cause, il me semble à la fois urgent et important de développer plus largement encore les relations entre organismes infra étatiques (régions, départements, willayas, gouvernorats, villes etc.) car ces organismes sont ceux qui sont le plus près des citoyens et que par leur intermédiaire un véritable lien humain peut être créé.

N. A.

**Je reste convaincu que les événements récents, tant à Gaza que propres à la vie politique intérieure d'Israël, ne constituent pas des facteurs favorables.**

Je ne suis pas un spécialiste du fonctionnement de la Ligue arabe, mais je reste convaincu que les événements récents, tant à Gaza que propres à la vie politique intérieure d'Israël, ne constituent pas des facteurs favorables à un assouplissement de certaines de ses positions.

La France est désormais dans le giron de l'OTAN. Sa décision d'y retourner ne va-t-elle pas diluer le positionnement de ce pays dans la région. N'est-elle pas incompatible avec le vœu français d'un espace géopolitique dont la vocation est de se prendre en charge y compris dans les affaires de défense et de sécurité ? Cela même si Paris dit depuis longtemps soutenir le « Dialogue méditerranéen » ou encore « l'Initiative de Coopération d'Istanbul » ?

Le Président de la République française affirme que le retour de la France

et le procès d'intention. La décision a été prise de façon légitime. Il convient à présent d'observer les événements et de constater la confirmation de l'affirmation présidentielle.

**Bien qu'elle soit dans l'UpM, l'Algérie, comme d'autres pays de la rive sud de la Méditerranée, oscille entre le doute et l'enthousiasme avec un net penchant pour le premier. Vous, qui avez séjourné récemment à Alger, comment avez-vous perçu la position algérienne ou, du moins, celle de ceux que vous avez rencontrés ?**

Je ne peux nier que ma perception de l'appréciation de mes interlocuteurs algériens reste interrogative et largement dominée par le pessimisme. Je crois que ces derniers ne voient pas bien en quoi l'UpM, à travers les aspects observés concrètement depuis le 13 juillet 2008, constitue un progrès par rapport au Processus de Barcelone.

